

## Conseil Municipal du 13 avril 2026

### DELIBERATION N° 2026-03-16 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Date de convocation :	7 avril 2026	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage :	7 avril 2026	En exercice : 29
Secrétaire de séance :	Margaret DE GROOT	Présents : 25
		Votants : 29
		Absent : 00
<u>Présents :</u> Grégory MASSAMBA, Margaret DE GROOT, Laurent VANDERHAEGHE, Sophie JACOTIN, Isabelle JOURDAIN, Vladimir RADIVOJEVIC, Martine FERRER, Marc TUAL, Jean-Marie VAYER, Ewelina CANTON, Alexandre DUCHEMIN, Aurélie ROBIN, Coumar PREM, Sara JOUBEIR, Morgan LOURDIN, Abdelkrim TABBOU, Jean-Marc MAUGUIN, Laure DUBUC, Thomas LAUTRETE, Kévin GUILLAUME, Catherine CHRISTOPHE, Thierry JOUANNEAUX, Agnès BALRICK-BULIDON, Michaël ROGER, Patrick KATAKO		
<u>Absents excusés et représentés :</u>		
M. Zahir GACEM	donne pouvoir à	M. Grégory MASSAMBA
Mme Stéphanie FOURNEL	donne pouvoir à	M. Laurent VANDERHAEGHE
Émilie LARGE	donne pouvoir à	Mme Sophie JACOTIN
Lalla Mina EL OUARGUI	donne pouvoir à	Mme Margaret DE GROOT
<u>Absents :</u> /		

#### EXPOSÉ :

En application des articles R.123-8 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

**VU** les élections municipales en date du 15 mars 2026 ;

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.126-6 à 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n°95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 ;

**VU** l'ordonnance du 21 décembre 2000 relative au Code de l'action sociale ;

**VU** la délibération n° 2026-03-15 fixant à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

**CONSIDERANT** que le délai minimum de rigueur de 15 jours pendant lequel les associations sont invitées à déposer leurs candidatures est écoulé, et que plusieurs associations se sont portées candidates ;

**CONSIDERANT** que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

**CONSIDERANT** que les listes présentées peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir ;

**CONSIDERANT** l'appel à candidature ;

**Après dépouillement, qui s'est déroulé au scrutin secret, les résultats sont les suivants :**

Nombre de Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : 00  
 Nombre de votants : 29  
 Nombre de bulletin blanc ou nul : 01  
 Nombre de suffrages exprimés : 28

Calcul du quotient électoral = Nombre total de voix exprimées / Nombre de sièges à pourvoir  
 = 28 / 08  
 = 3.5

**Attribution des sièges :**

Calcul du nombre de siège = Nombre de voix obtenues / Quotient électoral

Liste	Voix	Division par 3.5	Sièges
NANDY VITALITÉ	23	23 / 3.5 = 6.57	6
NOTRE PARTI, C'EST NANDY	5	5 / 3.5 = 1.42	1

Total des sièges attribués : 7 sièges  
 Il reste à attribuer : 1 siège

**Attribution des sièges restants au plus fort reste :**

Calcul du nombre de sièges restants = Nombre de voix obtenues – (nombre de sièges obtenus x quotient électoral)

Liste	Voix	Division par 3.5	Sièges
NANDY VITALITÉ	23	23 – (6* 3.5) = 2	1
NOTRE PARTI, C'EST NANDY	5	5 – (1* 3.5) = 1.5	0

Le plus grand reste : Liste NANDY VITALITE qui obtient 1 siège

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
*Sur proposition du Maire,*  
*Et après en avoir délibéré à l'unanimité*

**PROCLAME** les membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Membres de la liste NANDY VITALITÉ :

- Sophie JACOTIN
- Jean-Marc MAUGUIN
- Émilie LARGE
- Morgan LOURDIN
- Laure DUBUC
- Coumar PREM
- Isabelle JOURDAIN

Membres de la liste NOTRE PARTI, C'EST NANDY :

- Kévin GUILLAUME

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.  
Pour copie conforme.

Nandy, le 13 avril 2026

La secrétaire de séance



Margaret DE GROOT

Le Maire



Grégory MASSARD